

// le dossier convention collective

Négocier sur le télétravail

Après plusieurs années de mise en œuvre généralisée du télétravail, les entreprises sont en mesure d'en apprécier les bénéfices et limites. C'est à l'aune de ces constats que les négociations s'engagent désormais, certaines entreprises choisissant de réduire le recours au télétravail, quand d'autres l'assouplissent.

Le thème du télétravail est loin d'être figé. S'adaptant à la société et aux évolutions des modes de vie suite à la crise sanitaire, il se confronte désormais à certaines limites, révélant une fragilisation des interactions et du lien social au sein des entreprises qui peut affecter créativité et cohésion d'équipe, voire favoriser l'isolement et les risques psychosociaux. Les partenaires sociaux revoient donc leur copie et adaptent à nouveau les dispositifs en place. Ils revoient les volumes de jours télétravaillés en renforçant les obligations de présence sur site. Le défi est loin de relever de l'évidence, alors que le télétravail s'est ancré dans les habitudes professionnelles et personnelles. Ce dossier présente la manière dont les partenaires sociaux abordent les différents thèmes à traiter au travers de l'analyse de 20 accords récents.

durant lesquelles l'employeur peut habituellement contacter le salarié en télétravail ;
– les modalités d'accès des travailleurs handicapés, des salariées enceintes et des salariés aidants d'un enfant, d'un parent ou d'un proche, à une organisation en télétravail.
Il s'agit là d'un **contenu minimal** que la **négociation** d'entreprise **peut largement enrichir**, afin non seulement de respecter les obligations conventionnelles imposées par les ANI du 19 juillet 2005 et du 26 novembre 2020 relatifs au télétravail, mais également de régler de nombreuses problématiques pratiques liées au télétravail :

- nombre de jours télétravaillés ;
- obligation de présence sur site ;
- modalités de planification du télétravail ;
- lieu de télétravail ;
- organisation d'une période d'adaptation ;
- respect du droit à la déconnexion ;
- actions de formation et de sensibilisa-

Pour pouvoir consulter l'intégralité du document, vous devez remplir le bulletin d'adhésion au syndicat en cliquant sur ce bouton.